FO DGFIP la force syndicale

L'Echo des Phynances®

Bulletin d'Information de la Section F.O – DGFIP – Directions Nationales et Spécialisées
Service d'Appui aux Ressources Humaines et Direction des Impôts des Non Résidents

Numéro vingt | Janvier 2018

J'adhère La Force de FO L'INDEPENDANCE

FORCE OUVRIERE : 70 ANS D'INDEPENDANCE ET DE DEFENSE DES VALEURS REPUBLICAINES

A l'occasion des 70 ans de la Confédération Force Ouvrière, un évènement exceptionnel sera organisé prochainement pour les agents de la DINR et du SAHR

JE NOUS SERVICE PUBLIC TOUS AVEC FO!

Bonjour,

En ce début d'année, nos vœux vont à chacune et à chacun d'entre vous. Nous espérons que vos souhaits personnels se réaliseront pour vos proches et vous-mêmes. Nous espérons aussi que vous aurons des motifs de satisfaction au plan professionnel et vous pouvez compter sur nous pour faire en sorte que ce soit le cas.

Nous ne sommes ni de doux naïfs qui accepteraient n'importe quoi, ni des jusqu'au-boutistes toujours prêts à dire non par réflexe pavlovien, deux catégories de syndicalistes auxquels plus personne ne fait finalement attention tant ils sont prévisibles.

Nous, nous sommes simplement des représentants du Personnel, présents à vos côtés dans les différents services, ce qui nous amène évidemment à avoir une approche raisonnable sur les différents sujets.

Ainsi, nous savons qu'en nous déclarant favorables à la scission, nous avons été cohérents et confirmés notre légitimité. C'est ce qui nous permet de travailler efficacement en relation avec nos représentants nationaux et d'être crédibles quand nous abordons les sujets que nous considérons comme prioritaires. C'est évidemment, par exemple, le cas des sujets indemnitaires. Nous travaillons ce sujet d'une manière argumentée et donc crédible car, ce sont celles et ceux qui, comme nous, savons clairement dire oui quand c'est utile et non quand c'est nécessaire qui vous représentent réellement efficacement.

Mais, nous avons aussi un souhait: que vous soyez à nos côtés car c'est ensemble que nous arriverons à réaliser nos vœux professionnels. Bonne année 2018

Par référence à Alfred Jarry qui était un précurseur dans le domaine du surréalisme. Il aura imposé un nouveau mot à la langue *ubuesque*, qui renvoie à l'univers singulier de son héros (la gidouille verte, le voiturin à phynances, le crochet à nobles, le bâton à physique, le petit balai qu'on ne saurait dire, etc.), et qui qualifie par extension un monde absurde, grotesque, dominé par la bureaucratie et le bon plaisir des tyranneaux à la fois odieux et ridicules.

FO DGFiP SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES	**Indépendant, laïque, revendicatif et réformiste, F.O DGFiP est représentatif à tous les niveaux** ***LES REVENDICATIONS MAINTENANT !*** ***LA RÉPUBLIQUE ENCORE !*** ***L'INDÉPENDANCE TOUJOURS*** ***Mutations, formation, notation, carrières, formation….*** ***Retrouvez toutes les informations sur notre site qui est actualisé au quotidien***

Prélèvement à la source : Courrier du 11 décembre 2017 au Directeur Général

Monsieur le Directeur Général,

Lors de nos différents échanges concernant la mise en œuvre du prélèvement à la source, le syndicat F.O.-DGFiP vous avait interrogé sur les risques d'externalisation d'une partie des missions des services, notamment en matière d'accueil du public. Vous aviez alors balayé nos inquiétudes en indiquant qu'il s'agirait tout au plus de la délivrance de renseignements simples et de premier niveau.

Or, l'appel d'offres que vous venez de lancer en direction d'organismes privés nous amène à vous interroger sur plusieurs points. Une première question nous vient à l'esprit : comment se fait-il qu'à aucun moment et dans aucune instance nationale de dialogue social, ce sujet n'ait été abordé ? En effet pour F.O.DGFiP, prévoir de déléguer l'accueil téléphonique des usagers et contribuables à une entreprise privée relève de l'organisation des services et, à ce titre, le Comité Technique de Réseau aurait dû être consulté. Le contenu de l'appel d'offres nous semble aller bien au-delà de l'organisation du renseignement de premier niveau. Il s'agit en fait de confier à une entreprise privée ni plus ni moins que la totalité du renseignement concernant la mise en place de ce nouveau dispositif de collecte de l'impôt.

Alors même que vous déclariez vous-même que la DGFiP serait en première ligne et à la manœuvre sur cette mise en œuvre, la programmation de cet abandon de mission constitue une provocation inacceptable pour les personnels et leurs représentants. Pour F.O-DGFiP, cet appel d'offres est une négation de la technicité et de l'engagement professionnel des agents de la DGFiP. Dans une période où de nombreuses missions de l'État sont remises en cause, les personnels de la DGFiP seraient au contraire en droit d'attendre de leur Directeur Général qu'il valorise leur savoir-faire.

Aussi, par la présente, je vous demande d'organiser, dans le délai le plus court possible, un comité technique de réseau avec pour ordre du jour, l'ensemble des modifications de l'organisation des services que vous envisagez dans le cadre de la mise en œuvre du P.A.S.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène FAUVEL. Secrétaire Générale Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques.

AFOC Association de Consommateurs

L'information vraie au service des consommateurs

E-commerce : un avis de consommateur sur trois est un faux

Le taux de faux avis de consommateurs sur les sites internet en 2016 est de 35%. C'est ce que révèle la dernière enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

De faux avis issus de pratiques déloyales qui nuisent à la fois aux consommateurs et aux professionnels.

Certains professionnels se font passer pour des consommateurs afin de valoriser, de manière déloyale, leur entreprise.

Trois secteurs ou types de services sont en particulier concernés : l'hôtellerie, certains organismes de formation et les services entre particuliers.

Ces pratiques frauduleuses sont préjudiciables pour les consommateurs dont le choix est souvent influencé par les commentaires en ligne.

Un décret du 29 septembre 2017 pris en application de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 encadre davantage les avis en ligne à partir du 1er janvier 2018.

Toute personne dont l'activité consiste à collecter, modérer ou diffuser des avis en ligne de consommateurs devra assurer une information loyale, claire et transparente sur les modalités de publication et de traitement de ces avis.

La cigarette électronique est interdite au travail depuis le 1er octobre 2017, à quelques exceptions près

Depuis le 1er octobre 2017, il est interdit de vapoter dans les écoles, les trains, les bus ou les métros.

Dans la sphère de l'entreprise, le décret du 27 avril 2017 précise que le vapotage est également interdit, mais uniquement "les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif". Concrètement, cela veut dire qu'il sera interdit d'utiliser une cigarette électronique dans les open spaces, mais pas dans un bureau individuel. Les locaux fermés et collectifs interdits de vapotage. Contrairement à la cigarette traditionnelle avec tabac, la cigarette électronique a droit de citer dans un bureau.

Pourquoi nos représentants syndicaux travaillent-ils dans les services?

C'est un sujet qui revient régulièrement dans nos discussions entre collègues, ce qui nous amène à préciser notre position de principe sur ce sujet important:

Au niveau local, à la SARH et au DINR, vos représentants syndicaux FO travaillent dans les services. Ils sont évidemment en relation constante avec les permanents syndicaux nationaux de FO sur :

- Les questions que vous nous posez fréquemment sur des sujets spécifiques et qui appellent des réponses précises que vous avez généralement dans la journée.

- Le traitement des dossiers qui sont défendus au niveau national dans le cadre des mutations…

- Les questions spécifiques à la DINR et au SARH qui nous mobilisent : évolution des services, adaptation des effectifs et des moyens, questions indemnitaires…

En revanche, à travers des autorisations d'absences spécifiques ponctuelles, nous arrivons naturellement à concilier notre activité syndicale locale et notre activité professionnelle.

Sur ce un sujet essentiel, notre mode de fonctionnement à la DINR et au SARH est donc basé sur le choix de n'avoir aucun permanent local.

Nous sommes vos représentants parce que justement nous partageons vos conditions de travail au quotidien. Nous savons qu'une des causes de la désaffectation des syndicats est qu'ils sont souvent perçus comme étant déconnectés des réalités. C'est justement ce que nous ne voulons pas conforter.

En effet, nous considérons que nous ne pourrions pas être crédibles en expliquant que les effectifs sont insuffisants, parler des difficultés de nos conditions de travail au quotidien, des contraintes de la vie dans les services…sans y travailler effectivement !

Parce que nous sommes dans les services, nous intervenons pour défendre nos services et nos collègues et pour porter de vraies propositions avec une vision réaliste, responsable et raisonnable.
Par ailleurs, à notre sens, le fait de refuser d'avoir des permanents locaux est également un signe de liberté et d'esprit critique.
Nous sommes naturellement d'accord avec l'essentiel des prises de position de notre syndicat national FO mais nous savons dire non quand ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas les relais des décisions prises au niveau national mais d'abord des agents locaux et c'est ainsi que nous dialoguons d'égal à égal avec nos représentants nationaux et que nous avons notamment imposé nos prises de position concernant la DINR et le SARH et fixé nos priorités de discussion avec le Directeur Général, notamment sur les sujets indemnitaires et des renforcements des services.

Ponts naturels

Nous travaillons dans les services et nous sommes donc nous –mêmes directement concernés par ce sujet. Il ressort de nos entretiens entre collègues que bien évidemment les 24 et 31décembre sont naturellement plébiscités. Enfin, le 30 avril était le troisième choix que nos collègues souhaitaient majoritairement. Soulignons, s'il en était besoin, que les ponts naturels sont évidemment très appréciés mais que les agents sont aussi très soucieux du bon fonctionnement des services. Par ailleurs, plusieurs d'entre vous précisent qu'ils désapprouvent le principe des ponts naturels à dates obligatoires.

CONCOURS

Si vous souhaitez évoluer dans votre carrière, nous vous invitons naturellement à vous présenter aux concours. A cet égard, nous vous invitons à vous mettre en relation avec nos représentants qui vous donneront des conseils utiles et remettrons une documentation pour les épreuves orales.

ARCHIVAGE

Nous soutenons l'impulsion qui est donnée tout en soulignant que les agents des services ont souvent déjà pris des initiatives en ce sens car nous sommes conscients que l'archivage et l'emploi des outils actuels : numérisation, conservation informatique sont nécessaires. Bien évidemment, nous veillerons à ce que ce travail – que nous allons effectuer comme vous, le soit effectué d'une manière raisonnable, dans des délais tenables et nous assurons donc nos collègues et les équipes logistiques de notre soutien.

A notre niveau, en nous prononçant clairement pour la scission, nous sommes légitimes à exprimer clairement nos points de vigilance :

1- Réussir et consolider la scission entre les deux Directions.

2- Renforcer les moyens en personnel et techniques en fonction des besoins réels et des perspectives annoncées par le Directeur Général. Nous pensons que la DRESG aurait été sacrifiée en termes d'emplois, la création du SARH et de la DINR ont évité cette situation.

3- Agir pour une légitime évolution indemnitaire des agents qui travaillent dans les différents services.

FORCE OUVRIERE : 70 ANS D'INDEPENDANCE ET DE COMBATS REPUBLICAINS

La scission, actée le 19 décembre 1947 par l'annonce de la démission de Léon Jouhaux et de quatre autres secrétaires confédéraux de la CGT signifia le refus de voir mise en cause la neutralité syndicale avec la mainmise du Parti communiste sur la CGT.

Depuis, FO se distingue des autres syndicats par son indépendance ce qui lui permet ainsi d'être ouvert à toutes celles et à tous ceux qui s'engagent pour défendre les belles valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité bien sûr mais également la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes la dignité, le respect et encore contre toutes les formes de racismes, de sexisme et de discrimination, la défense des services publics et plus généralement ce qui permet que nous puissions bien vivre ensemble. Nous sommes toujours à la pointe du combat pour défendre ces valeurs qui doivent nous unir et c'est un honneur et une fierté d'agir en ce sens. Nos prises de position sont peuvent évidemment se croiser avec celles des autres syndicats. Elles peuvent aussi en très éloignée. C'est ainsi que notre conception de la de la laïcité et de la République est aux antipodes, pour prendre un exemple récent, de celle de SUD Education 93. Si nous sommes à FO, c'est parce que le syndicalisme est nécessaire mais il doit se libérer des idéologies, de l'extrémisme et du dogmatisme et être dans le monde réel. Voilà quelques raisons pour lesquelles en soutenant FO, vous faîtes un vrai choix responsable et utile.

OBSERVATOIRE DE LA VIE AU TRAVAIL : En ce début d'année, nous mettons en place un observatoire de la vie au bureau. Cet outil nous permettra de suivre l'évolution de vos réponses sur certains sujets sur la durée. Un espace destiné à recueillir vos observations est indiqué sous chacune des rubriques. Nous porterons à votre connaissance les résultats de cette enquête en février, en juin, en septembre et en décembre.

"Les choses capitales qui ont été dites à l'humanité ont toujours été des choses simples."

Pour nous contacter et nous rejoindre :

Contacts communs à la DINR et au SAHR: Eric Bitbol, Philippe Flohr, Isabelle Bianchi, Daniel Le Metayer

Messagerie commune : fo.dresg@dgfip.finances.gouv.fr

Local commun: Bureau 1720 aile sud **Site internet commun :** www.fo-dgfip-sd.fr/B31/